

Vol. 5, N°19, pp. 318– 335, Septembre 2026
Copy©right 2024 / licensed under [CC BY 4.0](#)
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : <https://www.doi.org/10.62197/KVKO6471>
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc,
ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales*
KURUKAN FUGA

PROCESSUS D'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DES RESSORTISSANTS BURKINABÈ PAR LEURS PAIRS À BOUAKÉ

***¹DIOBO N'guessan Emmanuel**

Chercheur

*Centre de Recherche pour le Développement (CRD) de l'Université Alassane Ouattara de
Bouaké ; Laboratoire d'Agroéconomie, Environnement et Développement Durable (LAEDD) ;
dioboemmanuel@gmail.com ; Côte d'Ivoire ;*

² GOUZOUA Ganlé Adelaïde

Chercheure

*Centre de Recherche pour le Développement (CRD) de l'Université Alassane Ouattara de
Bouaké ; Laboratoire Genre Population Développement (LaPoGeD) ; ganleade@gmail.com ;
Côte d'Ivoire,*

³ATTOH Marc

Chercheur

*Centre de Recherche pour le Développement (CRD) de l'Université Alassane Ouattara de
Bouaké ; Laboratoire Décentralisation, Recherche Politique et Développement (LADREP-D)
; marcattohokg7@gmail.com ; Côte d'Ivoire ;*

***Correspondance : dioboemmanuel@gmail.com**

Résumé : Cette étude porte sur les processus d'intégration communautaire des ressortissants burkinabè par leurs pairs à Bouaké, au centre de la Côte d'Ivoire, une zone marquée par une longue tradition migratoire et une recomposition géopolitique régionale. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par la crise sécuritaire au Sahel et les flux migratoires forcés vers la Côte d'Ivoire, malgré les tensions diplomatiques liées à la rupture entre l'Alliance des États du Sahel (AES) et la CEDEAO. L'étude vise ainsi à analyser les mécanismes d'intégration communautaire mis en œuvre par les ressortissants burkinabè déjà établis pour accueillir et insérer leurs compatriotes nouvellement arrivés. Sur le plan théorique, elle déplace le regard de l'analyse institutionnelle vers l'agentivité des communautés d'accueil, révélant un système de solidarités structuré, hiérarchisé et sélectif. Sur le plan méthodologique, une approche qualitative a été privilégiée. Vingt-huit (28) entretiens individuels ont été menés à Sokoura en mai 2026 auprès de ressortissants installés de longue date, de nouveaux arrivants et de responsables associatifs, combinés à une observation directe, une revue documentaire et un traitement thématique des données à l'aide du logiciel NVivo. Les résultats montrent que l'intégration repose sur un dispositif à plusieurs échelons, où le tuteur constitue le premier point d'ancrage fondamental ; l'insertion s'opère ensuite par le partage intégral des conditions de vie, l'accès au marché informel et la transmission orale des normes et codes de conduite locaux. L'étude révèle par ailleurs que cette solidarité n'est pas inconditionnelle : elle est soumise à un filtrage systématique à l'entrée, renforcée par les préoccupations sécuritaires régionales. Elle met enfin en évidence la résilience des logiques sociales et historiques de cohabitation, qui prévalent sur les recompositions géopolitiques étatiques, confirmant l'agentivité des communautés d'accueil dans la gestion du fait migratoire. Au regard de ces résultats, l'étude recommande l'élaboration de politiques d'accompagnement capables de

N'guessan, Ganlé et Marc

s'articuler avec ces dynamiques d'accueil déjà à l'œuvre sur le terrain, afin de renforcer la cohabitation pacifique et la résilience des populations migrantes.

Mots-clés : Bouaké, intégration communautaire, migration forcée, réseaux de pairs, solidarité communautaire.

Abstract: This study examines the processes of community integration of Burkinabè nationals by their peers in Bouaké, in central Côte d'Ivoire, an area marked by a long-standing migratory tradition and an ongoing regional geopolitical recomposition. It is set against a backdrop shaped by the security crisis in the Sahel and forced migratory flows toward Côte d'Ivoire, despite the diplomatic tensions arising from the split between the Alliance of Sahel States (AES) and ECOWAS. The study thus aims to analyze the community integration mechanisms deployed by Burkinabè nationals already established in Bouaké to welcome and integrate their newly arrived compatriots. On a theoretical level, it shifts the focus from institutional analysis toward the agency of host communities, revealing a structured, hierarchical, and selective system of solidarity. Methodologically, a qualitative approach was adopted. Twenty-eight individual interviews were conducted in Sokoura in May 2026 with long-established nationals, newcomers, and community association leaders, combined with direct observation, a documentary review, and thematic data processing using NVivo software. The findings show that integration relies on a multi-tiered arrangement in which the tutor constitutes the first and fundamental point of anchorage; insertion then proceeds through the full sharing of the tutor's living conditions, access to the informal market, and the oral transmission of local norms and codes of conduct. The study further reveals that this solidarity is not unconditional: it is subject to systematic screening upon arrival, reinforced by regional security concerns. Finally, it highlights the resilience of social and historical patterns of cohabitation, which prevail over state-level geopolitical recompositions, confirming the agency of host communities in managing migration. In light of these findings, the study recommends the development of support policies capable of building on these welcoming dynamics already at work on the ground, in order to strengthen peaceful cohabitation and the resilience of migrant populations.

Keywords: Bouaké, community integration, community solidarity, forced migration, peer networks.

INTRODUCTION

Dans le souci de mutualiser les efforts face aux troubles politiques et insurrections djihadistes persistantes qui ont ravagé la région du Sahel, l'Alliance des États du Sahel (AES) fut créée le 16 septembre 2023. Elle est constituée du Burkina Faso, du Mali et du Niger dirigés par des juntes militaires. Historiquement, ces pays ont largement dépendu de leurs partenaires internationaux notamment la France pour leur soutien militaire à travers des opérations comme l'opération Barkhane et la force du G5 Sahel. La prise du pouvoir par les armes et la création de l'alliance entre ces trois États ont suscité une fracture et une série de sanctions de la CEDEAO qui ont abouti, plus tard, à la rupture avec cette organisation sous-régionale.

Cette recomposition sous-régionale fragilise le principe de libre circulation des biens et des personnes, consacré par le traité de la CEDEAO (1979). De ce fait, l'intégration ne relève plus seulement d'une logique communautaire spontanée. Elle devient aussi un processus juridico administratif complexe et fragilisé où les communautés doivent elles-mêmes compenser le recul du cadre institutionnel régional.

C'est dans ce contexte que la persistance de la crise sécuritaire dans ces pays du Sahel a provoqué des déplacements internes et surtout des flux migratoires forcés de personnes vers la sous-région ouest africaine, notamment la Côte d'Ivoire. Selon les données récentes du HCR (2025), la Côte d'Ivoire compte environ 65490 réfugiés et demandeurs d'asile, composés majoritairement des ressortissants burkinabè et maliens. Ces chiffres confirment les flux migratoires dus à la crise sécuritaire dans le sahel depuis 2023. Ils posent la problématique de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants non seulement par les institutions, mais aussi par les communautés burkinabè malienne et nigérienne déjà installées en Côte d'Ivoire depuis longtemps. Cette situation représente dès lors un défi pour les immigrés et les communautés d'accueil.

Elle décrit la vulnérabilité des populations déplacées qui font face à une compétition pour l'accès aux ressources vitales, notamment l'eau, la terre, etc. (Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2025). Si les personnes déplacées du Sahel surtout les Burkinabè s'installent majoritairement dans le nord de la Côte d'Ivoire, dans les zones d'accueil dédiées (camps de réfugiés) et appuyées par le HCR (2023), d'autres empruntent des chemins différents. Elles optent pour une intégration dans les centres urbains de l'intérieur comme Bouaké.

Cette localité du centre du pays se distingue par son caractère cosmopolite, reflet d'une longue histoire des migrations internes et transfrontalières. Aussi, le secteur informel qui absorbe une part massive des emplois et de l'économie locale, s'appuie fortement sur la vitalité des ressortissants de la sous-région (Venance et Fofana, 2025). L'absence de tout dispositif d'accueil institutionnel formel comparable à ceux du Nord contraint les déplacés à s'appuyer sur la présence de réseaux communautaires diasporiques (Kayayan, 2024). Cette présence ancienne des communautés AES, notamment des Burkinabè, enracinées dans le tissu économique et social (commerce, artisanat, réseaux religieux) sont devenues les premières actrices de l'intégration des nouveaux arrivants (Setrana, Teye et Yeboah, 2025).

Or, la littérature sur l'accueil des réfugiés sahéliens en Côte d'Ivoire se concentre fortement sur les actions du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR/UNHCR) et l'appui de l'État ivoirien (HCR, 2023). Les principaux travaux disponibles traitent de la stratégie de protection des réfugiés à travers les structures officielles (UNHCR, 2024 ; Global Compact on Refugees, 2021) sans rendre compte de la trajectoire de ceux qui s'installent hors des dispositifs formels comme à Bouaké. Toutefois, certaines recherches sur les migrations africaines (migrations sud-sud), plus précisément en Afrique de l'Ouest ont toujours montré la

place des réseaux communautaires et diasporiques dans l'intégration des migrants en zone urbaine (Bonnassieux, 2009). Cette recherche se situe à la croisée des deux champs. Elle vise à combler un vide, celui de l'intégration urbaine des nouveaux arrivants AES, spécifiquement les Burkinabè, non pas sous l'angle des dispositifs institutionnels mis en place à cet effet, mais par le biais des solidarités entre pairs déjà installés.

Dès lors se pose la question suivante : comment les ressortissants des communautés Burkinabè déjà installés à Bouaké intègrent-ils leurs nouveaux arrivants depuis 2023 ?

L'objectif de cette étude est d'analyser les mécanismes d'intégration communautaire mis en œuvre par les ressortissants burkinabè établis à Bouaké pour accueillir et insérer les nouveaux arrivants de leur pays d'origine. De façon spécifique, il s'agit d'identifier d'abord les structures et acteurs communautaires qui organisent l'accueil des nouveaux arrivants du Burkina à Bouaké, de décrire ensuite les mécanismes d'intégration mobilisés par les pairs à l'arrivée des nouveaux migrants, et d'évaluer enfin les critères d'accès et la cohabitation au sein de la communauté d'accueil dans le contexte géopolitique post-2023.

Pour répondre à ces objectifs, ce travail s'appuie sur une méthodologie détaillée dans la section suivante, avant de présenter les résultats de l'enquête de terrain menée à Bouaké et d'en discuter les implications.

1. METHODOLOGIE

Cette recherche adopte une approche qualitative de type descriptif. Elle s'est construite à partir de la revue documentaire, des entretiens individuels et une observation directe menés sur les lieux de travail et souvent à leurs lieux de résidence, à Bouaké plus précisément au quartier Sokoura, au mois de mai 2026. Le choix de cette démarche s'explique par la nature du phénomène étudié. Le processus d'intégration communautaire revient à décrire les mécanismes d'entraide communautaire qui eux-mêmes interrogent les pratiques, les perceptions, les relations, saisissables par une approche qualitative.

Au total, nous avons réalisé 28 entretiens. Concrètement, il s'agit de dix (10) entretiens avec les ressortissants burkinabè installés à Bouaké depuis longtemps et ayant contribué à l'intégration des nouveaux arrivants, 15 avec les nouveaux arrivants déjà installés depuis 2023 ainsi que 3 chefs de communautés et responsables d'associations. Cette répartition a permis de prendre en compte les différentes catégories d'acteurs, d'une part ceux qui accueillent (installés de longue date et les responsables communautaires et d'associations Burkinabè) et d'autre part

les bénéficiaires directs de ce processus (les nouveaux arrivants) afin d'analyser le phénomène selon ces deux angles.

L'accès au terrain et l'identification des acteurs n'a été possible que par la technique de la boule de neige. À partir d'un informateur clé de la communauté burkinabé, nous avons été mis en contact avec des responsables communautaires et d'associations à Bouaké, ainsi qu'avec les nouveaux arrivants installés depuis 2023. La sélection de ces derniers acteurs s'est faite en tenant compte du genre et de l'activité.

Les entretiens menés ont été transcrits intégralement. Puis, à l'aide du logiciel NVivo, une analyse thématique du contenu a été réalisée et le codage a été effectué autour des dimensions issues des objectifs spécifiques de l'étude.

2. RESULTATS

Les entretiens menés dans le cadre de cette étude mettent en évidence un processus d'intégration communautaire qui s'organise en trois temps. Nous commencerons par recenser les structures et acteurs qui prennent en charge l'accueil des nouveaux arrivants. Nous exposerons ensuite les mécanismes concrets par lesquels cette intégration se réalise au quotidien. Nous examinerons enfin les critères d'accès et les formes de cohabitation qui en définissent les limites et les conditions.

2.1. Structures et acteurs communautaires de l'accueil des nouveaux arrivants

Les entretiens réalisés ont montré que l'accueil des nouveaux arrivants du Burkina à Bouaké repose sur une chaîne d'acteurs et structures allant du cercle familial aux chefs de communautés en passant par les associations.

2.1.1. Tuteur, premier point d'ancrage du nouvel arrivant

Contrairement aux camps de réfugiés, structures formelles au Nord de la Côte d'Ivoire qui accueillent certains nouveaux migrants du Burkina, les tuteurs représentent le principal point d'entrée des nouveaux arrivants à Bouaké. En effet, la décision de migrer de ces derniers est prise en identifiant, bien avant le départ du pays d'origine, une personne ressource de la communauté déjà installée à Bouaké. Ce tuteur, point d'ancrage du processus d'intégration, peut être un membre ou un proche de la famille ou aussi un fils ou une fille du même village que l'immigré. Pour la plupart, l'arrivée n'est jamais un saut dans l'inconnu. La trajectoire est anticipée et sécurisée par ce lien interpersonnel préexistant.

Ce mécanisme fonctionne même lorsque le nouvel arrivant n'a pas le contact direct de son tuteur à Bouaké. Le simple fait d'appartenir à un village, une ethnie ou à une région suffit à activer un relais vers un tuteur proche à partir des associations. Cette anticipation est clairement illustrée par K.B, nouvel arrivant, qui décrit le processus en ces termes :

« Quand la guerre a commencé au Burkina, j'étais là-bas, ce n'était pas facile. On ne peut rien faire. En 2024, ma maman a appelé son frère qui est à Bouaké ici depuis longtemps. Il fait élevage. Elle lui a dit que je vais venir pour travailler. Il a accepté. C'est là quand je suis arrivé à la gare il est venu me chercher. On est parti à la maison, je suis resté chez lui d'abord. En tout cas il a été gentil avec moi. Il m'a pris comme son propre enfant. »

Ce verbatim montre que le départ du pays d'origine est planifié par la famille en lien avec le tuteur (membre ou proche de la famille) dans le pays d'accueil. Selon S.M, membre de la communauté burkinabé installé depuis plus de 25 ans à Bouaké, l'appartenance ethnique peut aussi permettre à un nouvel arrivant de trouver un membre de son village.

« Si tu viens que tu ne connais personne. Arrivé à la gare tu demandes l'association des gens de ton ethnie. Lorsqu'on te conduit là-bas, on va te poser des questions et ça va permettre de trouver la personne qui connaît ta famille ou bien ton parent et puis on t'envoie chez lui. Forcément tu vas trouver quelqu'un. On se connaît entre nous. Donc on va trouver ton parent et c'est chez lui que tu vas rester puisque lui il te connaît. »

À travers ces propos, l'on comprend aussi que le système d'accueil ne repose pas sur un seul lien individuel, mais sur un réseau d'appartenance mobilisable à tout moment.

Tout compte fait, le tuteur apparaît comme l'élément central du dispositif d'accueil et d'intégration du nouvel arrivant. C'est une figure sans laquelle la solidarité communautaire ne pourrait être enclenchée.

2.1.2. Associations villageoises et ethniques comme relais secondaire

Après le premier accueil assuré par le tuteur, les associations villageoises ou ethniques burkinabé à Bouaké prennent le relais lorsque la situation dépasse ce que le seul lien interpersonnel ne peut résoudre. Ces associations agissent comme des relais ou appuis aux tuteurs pour faciliter le processus d'intégration des nouveaux arrivants. Elles contribuent à faire connaître le nouveau membre à la communauté en interaction avec le tuteur sans toutefois se substituer à lui. Aussi, les associations prolongent et encadrent le nouvel arrivant, surtout lorsque surviennent des difficultés que le premier niveau d'accueil (tuteur et/ou nouvel arrivant) ne peut gérer tout seul. C'est ce que rapporte B.D, responsable d'association des ressortissants d'un village burkinabé à Bouaké :

« Quand quelqu'un quitte au village et bien ici, il va vers ses parents d'abord. On a beaucoup d'associations ici. Chaque village a une association ici. Donc quand on a réunion, s'il y a

N'guessan, Ganlé et Marc

quelqu'un qui est nouveau, son parent le présente à tout le monde pour qu'on le connaisse. Maintenant si un jour il a un problème c'est ça le comité vient l'aider. Le Burkina aussi, c'est comme la Côte d'Ivoire. Il y a le Sud, il y a le Nord, il y a tout le monde. Il y a les Baoulés, il y a les Bétés, il y a tout le monde. Si tu es Bété que tu viens, une fois que tu arrives chez ton tuteur Bété, dans la ville où il vit, là, il y a les associations. Le jour de la réunion de l'association, il va envoyer son frère là-bas pour dire : Ah, il y a mon frère qui est arrivé avant, viens le voir. »

Ce verbatim révèle non seulement une hiérarchisation des recours, mais aussi le rôle des associations dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants. Organisées par village ou par groupe ethnique plutôt qu'à l'échelle nationale, ces structures associatives apparaissent comme le premier échelon collectif du dispositif d'accueil et d'intégration.

2.1.3. Rite d'intégration du nouvel arrivant à l'association

La présentation formelle du nouvel arrivant à l'association lors d'une réunion communautaire, constitue le socle de l'intégration sociale au-delà de l'hébergement et l'orientation pratique du tuteur. Cette pratique transforme l'accueil individuel du tuteur en une acceptation collective et publique du migrant dans sa communauté d'accueil. C'est ce qui ressort des propos des B.O en ces termes :

« Quand son tuteur vient avec lui à la réunion, il le présente à tout le monde. On acclame on le salue. Quand la réunion finit, on le salue, on cause avec lui, on rit. On lui demande comment ça va au village là-bas, les parents, les frères, les amis. On le reçoit parce que c'est un étranger qui est venu. Les gens qui sont dans l'association, d'autres préparent pour lui envoyer à la maison. Il y a d'autres aussi qui donne l'argent, bon, peut-être, à cause de son tuteur ou si c'est son frère qui est venu. Ce que tu peux lui donner, tu peux lui donner. »

Ces propos montrent que la présentation du migrant aux membres de l'association n'est pas une simple formalité mais un acte de filiation symbolique. Le nouvel arrivant reçoit le statut de « frère » rattaché publiquement à un aîné installé depuis longtemps qui répond de lui devant le groupe. Ce rite d'intégration marque ainsi le passage de statut protégé par un seul tuteur à celui de membre reconnu par la communauté d'accueil.

Pour tout dire, l'accueil des ressortissants burkinabè à Bouaké apparaît ainsi comme un dispositif à plusieurs échelons allant du tuteur (individuel) à l'association (collectif). Cette architecture informelle mais structurée pose les bases sur lesquelles reposent les mécanismes d'intégration développés dans la section suivante.

2.2. Mécanismes d'intégration mobilisés par les pairs

Après le premier niveau marqué par l'accueil structurel et symbolique assuré par le tuteur et l'association, le processus d'intégration se joue dans des registres du quotidien. Il s'agit des

spécificités telles que le logement, l'emploi, l'apprentissage des normes locales et la protection en cas de coups durs.

2.2.1. Logement, partage des conditions de vie du tuteur

Les entretiens ont révélé que les migrants nouvellement arrivés ne disposent pas d'un espace spécifique dédié pour leur hébergement hors du ménage du tuteur. Il est directement intégré dans le ménage de celui qui l'accueille et partage les mêmes conditions de vie que l'ensemble des membres du ménage. C'est ce qui ressort de la réponse de K.M sur la question concernant les conditions d'hébergement du nouvel arrivant.

« Si l'étranger vient, on s'occupe de lui. Euh, c'est un étranger. Il ne connaît personne. C'est à cause de toi, il est là. Il faut faire tout qu'il soit en bonne condition. Sauf si ça ne va pas chez toi aussi. Sinon, s'il vient, il doit dormir la manière que tu dors. Il doit manger la manière que tu manges. Il doit pouvoir tout faire comme il est chez lui. »

Ce verbatim montre que le nouvel arrivant partage le même cadre de vie que le tuteur. Il n'est pas logé à part dans des conditions distinctes ou standardisées. En partageant ses propres conditions matérielles au migrant, le tuteur ne cherche pas à lui offrir un traitement particulier mais à le faire vivre comme lui. Cela met en lumière un principe de réciprocité domestique plutôt qu'un principe d'assistance. En clair l'hébergement du nouvel arrivant dépend des ressources personnelles de celui qui le reçoit et non d'un système redistributif organisé.

2.2.2. Emploi et insertion dans l'économie informelle

L'un des défis majeurs après l'installation du nouvel arrivant est le problème de l'emploi. Il doit rapidement subvenir à ses propres besoins. À cet effet, l'insertion professionnelle passe par la mobilisation du carnet de connaissances du tuteur, dans des secteurs d'activité peu qualifiés mais immédiatement accessibles. Le migrant opère une reconversion et s'adapte rapidement à son nouvel emploi. C'est dans ce contexte que K.B nous explique comment s'organise cette recherche de travail :

« Nous, on essaye de chercher des petits petits contrats pour qu'il se débrouille aussi. Soit, il travaille avec moi dans mon magasin ou bien je vais voir mes amis et je leur dis que j'ai mon petit qui cherche travail. Comme c'est mon petit, ils trouvent travail pour lui. En tout cas sur ce côté seulement on est solidaire. En Côte d'Ivoire, c'est quand tu mets l'argent dans ta poche que tu manges, tu peux t'habiller et envoyer aussi aux parents aux pays. Moi, il dort chez moi, on va manger à midi et le soir, mais il doit travailler pour avoir de l'argent sur lui. Maintenant s'il n'y a pas travail chez moi et chez les autres, il peut faire les petits petits trucs au marché pour gagner pour lui. »

Les propos de D.I, arrivé en 2025, viennent apporter des précisions sur son travail à Bouaké :

« Moi quand je suis arrivé, je tapais brique sur les chantiers. J'étais manawa jusqu'à un jour, j'ai croisé un jeune burkinabé au marché. Il poussait brouette. Il m'a dit qu'il gagne l'argent dedans que par jour il peut avoir 5000f. Donc j'ai gardé mon argent jusqu'à j'ai acheté ma brouette et puis j'ai commencé à faire aussi. Aujourd'hui je gagne pour moi. En tout cas en Côte d'Ivoire ici tout ce que tu fais, ça donne. Il y a d'autres ils font toclo toclo, il y a d'autres aussi ils se promènent pour vendre ignames, d'autres coupent les ongles. »

Ces deux verbatims montrent d'une part que l'urgence économique est essentielle dans le processus d'intégration du nouvel arrivant. Cette insertion se fait pour la plupart par le tuteur lui-même ou par son réseau relationnel (connaissances) dans un premier temps. D'autre part, le migrant développe lui-même son propre réseau d'amis de la même communauté. Ces contacts l'orientent vers des activités précaires et peu qualifiées à la portée de quiconque accepte de fournir l'effort physique. L'accès à l'emploi apparaît comme capital pour la survie économique du migrant et repose surtout sur la capacité du tuteur à mobiliser son carnet d'adresses. Au-delà, le réseau développé par le migrant lui-même au contact de ses semblables anciennement installés constitue un second levier pour son insertion professionnelle.

2.2.3. Socialisation et transmission des codes locaux

Au-delà du logement et de l'emploi, l'intégration du nouvel arrivant passe par un apprentissage explicite des règles de conduites propres à la ville d'accueil. Cette transmission prend la forme d'une mise en garde orale délivrée directement par le tuteur dès l'arrivée du nouveau venu avant même que celui-ci ne commette une éventuelle erreur. Elle n'est ni écrite, ni institutionnalisée. Les propos de K.B détaillent le contenu de cet apprentissage centré sur les rapports à respecter avec les communautés ivoiriennes locales :

« Bon quand moi quelqu'un vient habiter chez moi, je sais qu'il est nouveau il ne connaît pas ici. C'est moi qui dois lui donner conseil. Je lui dis : Ah, tu es venu ici, là, voilà le totem là, tu es en Côte d'Ivoire là. On ne fait pas ça. Si tu fais ça là, voilà ce qu'on va te faire. Si tu fais ça, voilà ton cas. Si tu prends la drogue ici là, voilà ce qu'on va te faire. Si tu frappes l'enfant là, voilà ce qu'on te fait. Tu as problème en même temps. Voilà ici comment nous on marche. Si tu fais ça là, nous, on n'est pas dedans. On lui dit tout ça là. »

Ce verbatim révèle une pédagogie axée sur l'anticipation de la sanction plutôt que sur l'explication morale. Chaque interdit énoncé est associé à sa conséquence immédiate. Ces mises en garde du tuteur visent à protéger le migrant de ses propres erreurs. Également, elle vise à préserver l'image de la communauté burkinabé, souvent ternie par le comportement de certains de ses ressortissants, aux yeux des Ivoiriens. La transmission des codes locaux apparaît ainsi comme un mécanisme de socialisation et de protection pour le migrant mais aussi pour sa communauté vis-à-vis de la population d'accueil.

2.2.4. Caisse de solidarité communautaire

N'guessan, Ganlé et Marc

La caisse de solidarité communautaire constitue le dernier maillon des mécanismes d'intégration chez les communautés burkinabé à Bouaké. Cette caisse est mise en place par chaque association dans le grand groupe de la communauté burkinabé. Elle permet la prise en charge des membres de la communauté en situation de vulnérabilité extrême notamment les maladies graves, les décès etc. Ce dispositif financier collectif, alimenté en commun est mobilisable en cas de besoin. L'un des responsables d'association interrogé à ce sujet nous a relaté ceci :

« Souvent nous, on vient nous dire qu'un de nos frères est très souffrant. On fait délégation on va chez lui pour le saluer. Si c'est grave que les parents n'ont plus d'argent, on est obligé de le traiter. Un jour, ils ont envoyé un malade, on a traité, on n'a pas pu, il est décédé. On l'a déclaré au consul. Le consul dit : Bon, comme c'est votre communauté, chargez-vous de lui. C'est resté dans notre main. C'est l'argent qui est dans la caisse là, qu'on prend pour faire les dépenses. »

Ce verbatim montre que la caisse de solidarité fonctionne comme un filet de sécurité de dernier recours là où les moyens mobilisés par la famille sont épuisés. Cette prise en charge communautaire va bien au-delà d'un simple appui financier, elle contribue au soulagement des membres de la communauté, démontrant une solidarité en cas d'événements heureux (mariage, naissance) comme malheureux (maladie, décès etc.).

En somme, l'intégration des nouveaux arrivants dépasse largement le simple accueil initial. Du logement à l'emploi, en passant par l'apprentissage des codes et l'entraide face aux crises, les parrains et leurs proches pallient constamment le manque d'infrastructures formelles d'accueil et d'intégration. Cette omniprésence des réseaux informels pousse désormais à analyser, dans la partie suivante, les limites géographiques, financières et humaines de cette solidarité.

2.3. Critères d'accès et cohabitation au sein de la communauté d'accueil

Cette section met en relief les critères d'acceptation des migrants marqués par la vigilance dont font preuve les anciens vis-à-vis des nouveaux arrivants à cause de la crise sécuritaire régionale ainsi que l'évaluation de la cohabitation entre Burkinabè et Ivoiriens.

2.3.1. Filtrage systématique à l'arrivée

Bien que l'hospitalité soit reconnue chez les peuples burkinabés anciennement établis à Bouaké vis-à-vis des ressortissants venus du pays d'origine, ces derniers sont soumis à un test oral avant leur acceptation. En effet, l'accueil communautaire n'est pas systématique à toute personne se réclamant du pays d'origine. L'individu est soumis à des interrogations des membres de la communauté. En clair, il doit prouver son appartenance à une sous communauté

burkinabé par la désignation d'un parent ou d'une connaissance vivant à Bouaké. Ce protocole de vérification, qui passe avant son acceptation par un tuteur est expliqué par K.M, membre de la communauté Burkinabé :

« On ne peut pas accueillir quelqu'un qu'on ne connaît pas. Quand tu viens chez moi je vais demander : Monsieur, tu viens d'où ? S'il dit : Je viens du pays. Je lui demande est-ce que tu as un parent que tu connais ici ? S'il ne connaît pas quelqu'un, moi aussi, je ne peux pas te loger. S'il ne connaît pas quelqu'un, tu vas continuer ta route. Je ne peux pas te loger. Mais s'il dit qu'il connaît quelqu'un de leur village ou bien de leur ville, qui sont là, là, on peut chercher des solutions pour trouver son parent et le contacter. Mais tu viens, tu dis que : Je suis venu, je ne connais personne ici or à Bouaké, il n'y a pas un village du Burkina qui n'a pas quelqu'un ici. Tu dis tu ne connais pas là. Nous, on ne peut pas te garder. On ne sait pas. Tu es sorti de la prison ou bien, on t'a chassé à quelque part, tu es en train de fuir là. On ne peut pas accepter ça. »

Ce verbatim montre que l'acceptation d'un nouvel arrivant obéit à des exigences dont ceux de la désignation à Bouaké. Si l'individu est dans l'incapacité de nommer un proche de sa communauté vivant à Bouaké, alors il devient suspect et rejeté. Ce filtre de sécurité s'est accentué depuis les crises qui prévalent dans l'AES, notamment au Burkina Faso afin d'éviter les individus ayant des trajectoires problématiques (sortie de prison, en fuite, djihadiste). Cette vigilance permet également de préserver l'image de communauté vis-à-vis de la communauté d'accueil.

2.3.2. Cohabitationnisme enraciné dans la continuité historique de la migration

Si la sortie du Burkina Faso de la CEDEAO et son intégration dans l'AES ont créé des tensions et des distances d'avec la Côte d'Ivoire pays frontalier, ces tensions ne se répercutent pas sur les populations. Contrairement aux idées reçues de la dégradation des rapports intercommunautaires (avec la population ivoirienne), les entretiens ont montré au contraire une cohabitation pacifique entre les deux peuples. En effet, ce cohabitationnisme tire sa source de l'histoire migratoire entre ces deux pays, bien antérieure à la crise sécuritaire actuelle. Cette continuité historique, gage d'une culture de coexistence transmise de génération en génération, surpasse les tensions entre les deux pays. A la question sur les rapports intercommunautaires, D.B a répondu en ces termes :

« Ce côté-là, si je vois quelqu'un me regarde mal, c'est parce que moi-même, je n'étais pas bon avant. Moi, je suis en Côte d'Ivoire, je vis avec les Baoulés. Depuis, je suis venu ici, ma maison là, voilà Baoulé, voilà Baoulé. Je suis au milieu d'eux, on est comme eux. [...] S'il y a fête, on fait fête ensemble. [...] Les enfants vont danser ensemble, on va manger ensemble. On n'a pas de problème dans ça. »

Concernant la migration historique des Burkinabè vers la Côte d'Ivoire, S.K un nouvel arrivant explique ceci :

« Comme les premiers sont venus, il n'y a pas eu de problème. [...] C'est déjà une route qui est déjà tracée. Mon parent est ici, moi, il faut que moi aussi, j'y arrive. C'est un truc, on est né trouvé. [...] Nos parents anciens sont venus ici, sont venus travailler. Ça a marché, d'autres ont eu des champs, d'autres ont eu des bâtiments, des maisons [...]. Nous on vient parce que c'est dur au pays à cause de la guerre ; on est venu se chercher. »

Ces verbatims montrent que la cohabitation avec la population de Bouaké demeure intacte malgré les tensions entre les dirigeants des deux pays. Cette proximité se traduit dans le discours par les expressions : mêmes cours, mêmes quartiers, fêtes et repas partagés, s'enracine dans un rapport de fraternité et de cohésion entretenus depuis la période coloniale, malgré la recomposition géopolitique actuelle.

En définitive, l'accueil communautaire à Bouaké repose sur un équilibre entre ouverture et vigilance. Le nouvel arrivant est accueilli non pas parce qu'il est ressortissant burkinabé mais parce qu'il est identifiable et rattaché à un réseau de connaissances connu des anciens de la communauté. Ce test traduit la vigilance liée à l'acceptation du nouvel arrivant avec une cohabitation enracinée dans l'histoire malgré les tensions affichées au niveau des Etats.

3. DISCUSSION

Les résultats de cette étude montrent que l'intégration des migrants burkinabé à Bouaké ne repose pas uniquement sur les dispositifs institutionnels d'accueil. Elle repose également sur des mécanismes communautaires qui facilitent leur installation et leur insertion dans la société d'accueil. Cette dynamique s'inscrit dans une logique où les relations sociales, les solidarités et les réseaux communautaires jouent un rôle important dans les trajectoires migratoires.

Le premier constat concerne le rôle des réseaux communautaires dans l'accueil des nouveaux arrivants. Les résultats montrent que le tuteur constitue souvent le premier point d'ancrage du migrant dans la société d'accueil. A cet effet, il facilite son installation, l'oriente dans ses démarches et peut lui permettre d'accéder à un logement ou à une activité économique. Cette fonction du tuteur peut être rapprochée des analyses de Gnabali (2007), qui montrent que les relations entre populations autochtones et allochtones participent aux processus d'intégration et de différenciation dans les espaces ivoiriens. Le rôle du tuteur peut également être interprété à partir du concept de capital social de Bourdieu (1980), dans la mesure où les relations sociales constituent des ressources mobilisables pour accéder à différentes opportunités.

Dans cette perspective, le tutorat ne constitue pas seulement une relation d'assistance ponctuelle. Il contribue à l'insertion progressive du nouvel arrivant dans un réseau de relations déjà constitué. Timera (1997) montre, à propos des migrants soninké, l'importance du tuteur

et des réseaux communautaires dans l'ancrage social des migrants. Ces réseaux permettent ainsi au migrant de bénéficier de ressources sociales qu'il ne possède pas nécessairement à son arrivée. Quiminal (2002) souligne également le rôle des associations de migrants dans la construction de nouvelles formes de solidarités et de liens sociaux. Il permet de comprendre comment les structures communautaires peuvent contribuer au maintien des relations entre migrants et à leur inscription dans différents espaces sociaux.

Les résultats montrent également que l'accueil du nouveau migrant s'accompagne parfois d'une présentation officielle au sein de la communauté. Cette pratique peut être interprétée comme un mécanisme symbolique d'intégration du nouvel arrivant dans le groupe. Dans cette perspective, Van Gennep (1909) permet de comprendre cette présentation comme pouvant s'inscrire dans une logique de rite de passage, dans laquelle l'entrée dans un nouveau groupe social implique différentes formes de reconnaissance et d'intégration. Cette dimension symbolique complète ainsi les formes plus matérielles de solidarité observées dans l'accueil des migrants.

La solidarité communautaire constitue un deuxième résultat important de l'étude. Les enquêtés évoquent notamment l'existence de caisses de solidarité permettant d'apporter un soutien aux membres de la communauté confrontés à certaines difficultés. Ces mécanismes montrent que les migrants ne dépendent pas uniquement des dispositifs institutionnels pour faire face aux difficultés rencontrées dans la société d'accueil. Les travaux de Gary-Toukara (2023) sur les caisses de solidarité et les formes de mobilisation collective des migrants permettent d'éclairer ce résultat. La solidarité apparaît ainsi comme une ressource collective permettant aux membres de la communauté de faire face à certaines situations de vulnérabilité.

Le logement constitue également un élément central de cette solidarité. Certains nouveaux arrivants sont hébergés temporairement par des membres de leur communauté avant de parvenir à accéder à un logement autonome. Cette situation rejoint les observations de Locoh (1989) sur le rôle des familles dans l'accueil des migrants qui se dirigent vers les villes africaines. Le logement familial ou communautaire peut ainsi constituer une première forme de sécurisation résidentielle permettant au migrant de s'installer progressivement dans son nouvel environnement.

Cette solidarité ne se limite toutefois pas au logement. Elle peut également faciliter l'accès aux activités économiques. Les réseaux communautaires permettent notamment de transmettre des informations sur les opportunités économiques et d'orienter les nouveaux arrivants vers

certaines activités. Dans ce sens, Gasmelseed (2025) met en évidence l'importance de l'activité économique et de l'entrepreneuriat dans les processus d'intégration des migrants africains. Les ressources relationnelles peuvent donc contribuer à réduire certaines difficultés rencontrées au moment de l'installation et faciliter progressivement l'autonomisation économique du migrant.

Par ailleurs que les associations et les réseaux communautaires participent à la transmission de certaines normes et règles de conduite. Le nouvel arrivant est ainsi progressivement familiarisé avec les pratiques et les attentes de la communauté. Cette fonction peut être rapprochée des travaux de Quiminal (2002) sur les associations de migrants et les formes de solidarités qu'elles développent. Les réseaux communautaires apparaissent alors comme des espaces de socialisation dans lesquels les nouveaux membres apprennent progressivement les règles et les pratiques nécessaires à leur insertion dans le groupe.

Enfin, les résultats relatifs au filtrage des nouveaux arrivants doivent être replacés dans le contexte sécuritaire régional. La sélection ou la vérification des nouveaux arrivants traduit une certaine vigilance des communautés d'accueil face aux risques associés aux déplacements de populations. Cette situation rejoint l'analyse de Bigo (2002) sur l'articulation entre immigration et sécurité, dans laquelle les mobilités peuvent être progressivement appréhendées à travers des dispositifs de surveillance et de contrôle. Toutefois, dans le cas étudié, ce filtrage ne signifie pas nécessairement un rejet des migrants : il peut également constituer un mécanisme de protection de la communauté face à un contexte régional marqué par l'insécurité.

Cette pratique doit enfin être comprise à la lumière de l'ancienneté des relations migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. La présence ancienne des populations burkinabè en Côte d'Ivoire a favorisé la constitution de réseaux sociaux et communautaires relativement structurés. Zongo (2003) montre que la migration burkinabè en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une histoire ancienne, marquée par des recompositions des trajectoires migratoires et des relations avec le pays d'origine. De même, Boyer et Néya (2015) mettent en évidence l'importance des circulations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ces continuités historiques contribuent à expliquer pourquoi les nouveaux migrants peuvent aujourd'hui s'appuyer sur des réseaux déjà constitués pour faciliter leur installation et leur insertion à Bouaké.

Ainsi, la cohabitation entre migrants burkinabè et populations ivoiriennes apparaît comme le produit d'une dynamique à la fois communautaire (fondée sur les réseaux, le tutorat et la solidarité) et d'ouverture progressive vers la société d'accueil. L'intégration des migrants ne se réduit donc pas à leur installation matérielle. Elle repose également sur leur capacité à

mobiliser des ressources relationnelles tout en construisant progressivement des relations avec leur environnement social.

CONCLUSION

Au-delà du dispositif institutionnel centré sur le HCR et les zones d'accueil des migrants forcés de l'AES, au nord de la Côte d'Ivoire, il existe des processus d'intégration communautaire par les pairs des migrants burkinabé à Bouaké. Ce dispositif s'inscrit dans un contexte où la rupture entre l'AES et la CEDEAO fragilise par ailleurs le cadre juridico-institutionnel censé garantir la libre circulation des personnes. C'est dans cette perspective que cette étude s'est donnée pour objectif d'analyser le processus d'intégrations mis en œuvre par les ressortissants burkinabé établis à Bouaké pour accueillir et insérer les nouveaux arrivants du même pays. En clair nous avons d'abord identifié les structures et acteurs communautaires qui organisent cet accueil, décrit ensuite les mécanismes concrets mobilisés par les pairs, et examiné enfin les critères d'accès et la cohabitation au sein de la communauté d'accueil.

Pour atteindre cet objectif, une démarche qualitative a été privilégiée, fondée sur 28 entretiens individuels menés à Sokoura en mai 2026, auprès de ressortissants installés de longue date, de nouveaux arrivants et de chefs de communauté et responsables associatifs, complétés par une observation directe et la recherche documentaire. L'accès au terrain, organisé par échantillonnage boule de neige à partir d'informateurs clés communautaires, ainsi que le traitement des données par analyse thématique par le logiciel NVivo, ont permis de saisir, depuis l'intérieur, les logiques sociales à l'œuvre.

Les résultats obtenus mettent d'abord en évidence un dispositif d'accueil à plusieurs échelons, où chaque niveau prend le relais du précédent sans jamais s'y substituer entièrement. Le tuteur, identifié avant même le départ du migrant, constitue le premier point d'ancrage et conditionne la décision même de migrer ; il est relayé, en cas de difficulté, par l'association villageoise, laquelle scelle l'appartenance du nouvel arrivant au groupe à travers un rite d'intégration formel de présentation à la communauté.

Cette architecture structurelle soutient ensuite des mécanismes concrets d'intégration mobilisés par les pairs. Le nouvel arrivant partage intégralement les conditions de vie de son tuteur plutôt que de bénéficier d'un hébergement séparé, s'insère dans l'économie informelle par la mobilisation du réseau de connaissances de ce dernier, reçoit de lui une transmission orale des codes de conduite locaux, et peut compter, en cas de coup dur, sur une caisse de solidarité

communautaire qui se substitue, à chaque étape, à des dispositifs institutionnels absents ou défaillants.

Enfin, cette solidarité n'est cependant ni automatique ni inconditionnelle. Elle est subordonnée à un filtrage systématique à l'entrée, renforcé par le contexte sécuritaire régional, et s'articule, chez les communautés les plus anciennement installées, à un cohabitationnisme enraciné dans la continuité historique de la migration malgré, la recomposition géopolitique de 2023.

Sur le plan théorique, l'apport principal de cette étude est de déplacer le regard de l'analyse institutionnelle du fait migratoire vers l'agentivité des communautés d'accueil elles-mêmes, révélant que l'intégration des ressortissants de l'AES à Bouaké, plus précisément les Burkinabè repose moins sur les dispositifs de l'État ou des organisations internationales que sur un système de solidarités communautaires structuré, hiérarchisé et sélectif. Elle montre également que la rupture géopolitique entre l'AES et la CEDEAO, bien réelle au niveau des dirigeants, ne se traduit pas mécaniquement par une dégradation des rapports sociaux au niveau local, où prévalent des logiques de cohabitation antérieures et largement autonomes des recompositions étatiques. Dans cette perspective, la sociologie des migrations pourra pleinement contribuer à l'élaboration de politiques d'accompagnement capables de s'articuler avec ces dynamiques d'accueil déjà à l'œuvre sur le terrain, plutôt que de les ignorer.

Bibliographiques

BAKEWELL, Oliver. (2008). « Keeping Them in Their Place : The Ambivalent Relationship Between Development and Migration in Africa », *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 7, pp. 1341-1358.

BIGO, Didier. (2002). « Security and Immigration : Toward a Critique of the Governmentality of Unease », *Alternatives : Global, Local, Political*, vol. 27, suppl., pp. 63-92.

BOURDIEU, Pierre. (1980). « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, pp. 2-3.

BOYER, Florence et NÉYA, Sihé. (2015). « Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè », *Afrique et développement*, vol. XL, n° 1, pp. 63-79.

GARY-TOUNKARA, Daouda. (2023). « Des caisses de solidarité aux plateformes de mobilisation. Un siècle de vie associative en France au sein des collectifs de migrants venus

du Mali (ancien Soudan français) », *Les études de la Chaire Diasporas Africaines*, n° 1, pp. 1-26.

GASMELSEED, Ahmed Mansour Mohammad. (2025). « Education, Business Ownership, and Integration of African Migrants », dans *Unveiling the Potential of Diaspora Businesses : Global Insights*, chap. 4, pp. 91-108.

GNABELI, Roch Yao. (2007). « Autochtones et allochtones sédentarisés en milieu rural ivoirien : processus d'intégration et logiques de différenciations », *Annales de l'Université Omar Bongo*, n° 13, Série Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, pp. 247-260.

HCR. (2025). *Aperçu de la situation socioéconomique des réfugiés et demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire - Avril 2025*. Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

KAYAYAN, Alexi Vicken. (2024). « Migration forcée et sources de soutien : l'impact des réseaux diasporiques dans les parcours migratoires des réfugiés syriens-arméniens installés au Liban et au Québec », *Alterstice*, vol. 12, n° 3, pp. 33-48.

LOCOH, Thérèse. (1989). « Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines », dans *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*. Ottawa : CRDI/ORSTOM/URD, pp. 21-34.

MONCUSÍ FERRÉ, Albert, NICOLÁS LÓPEZ, Rocío et PELÁEZ PAZ, Carlos. (2024). « Immigrant Status and Housing: Differential Inclusion and Neighbourhood Ties in Els Orriols (Valencia) and Usera (Madrid) Buildings », *Migraciones*, n° 62, pp. 1-20.

QUIMINAL, Catherine. (1991). *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations soninké et transformations villageoises*. Paris : Christian Bourgois, 223 p.

QUIMINAL, Catherine et TIMERA, Mahamet. (2002). « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », *Hommes & Migrations*, n° 1239, pp. 19-32.

SETRANA, Mary B., TEYE, Joseph K. et YEBOAH, Thomas. (2025). « Solidarity Practices Among Informal Migrant Networks in Cities of Ghana », dans *Urban Migrant Inclusion and Refugee Protection – Volume 1*, IMISCOE Research Series. Cham : Springer, pp. 141-160.

TIMERA, Mahamet. (1996). *Les Soninké en France : d'une histoire à l'autre*. Paris : Karthala, 244 p.

VAN GENNEP, Arnold. (1909). *Les rites de passage : étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.* Paris : É. Nourry, 288 p.

VENANCE, Adou Paul et FOFANA, Valoua. (2025). « Approche sociologique de l'économie informelle dans la ville de Bouaké en Côte d'Ivoire », *European Scientific Journal*, vol. 21, n° 19, p. 241.

ZONGO, Mahamadou. (2003). « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, pp. 113-126. Paris : Éditions Karthala.

